

DELIBERATION

111 (2.2)

Le 28 novembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame BRUEL à Monsieur SCHALK, Madame KHEBRARA à Madame RIVIERE, Monsieur RASCLARD à Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur J. BEAL.

Objet : Autorisation de signer une demande de permis de démolir

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 87 du 31 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une emprise foncière sur laquelle sont édifiés les anciens locaux de la crèche et du SDIS, rue Claudius Juquel, au profit de la société LAMOTTE.

Il ajoute que la vente s'entendant « terrain nu », la Commune s'est engagée à faire procéder à la démolition et au désamiantage au préalable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de permis de démolir afin de concrétiser la vente précitée.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 novembre 2019

Le Maire
Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20191129-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK